

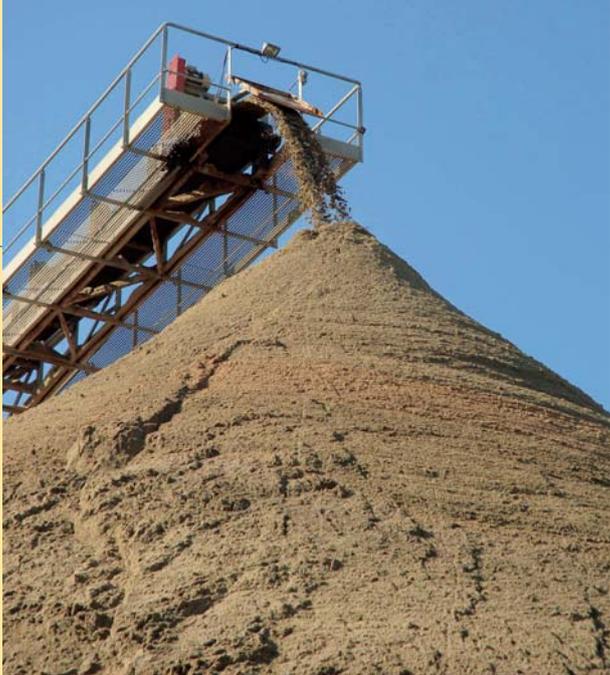
DTM - Sablimaris - SDO : l'expertise du granulats marin



© Yannick Domort

Grâce à une parfaite maîtrise du traitement et de la commercialisation des granulats marins, le groupement DTM - Sablimaris - SDO participe à la réalisation d'ouvrages de grande envergure tel que le pont de Térénez (29) - conception Michel Virlogeux, le Setra, Lavigne-Cheron Architectes.

Les granulats (sables et graviers) sont employés chaque jour dans la réalisation des projets architecturaux et routiers de toutes dimensions. Ils proviennent majoritairement de l'exploitation de carrières. Dans certaines régions, la réponse à la raréfaction des ressources terrestres accessibles réside dans l'exploitation des matériaux marins. DTM, SDO et Sablimaris exercent cette activité chacune dans son domaine de compétences. Leur maîtrise technique de la filière leur permet de fournir les matériaux nécessaires à la réalisation de nombreux chantiers d'envergure tels que le nouveau pont de Térénez (Finistère).



© Nicolas Rouget

Sablmaris transforme et commercialise des granulats marins depuis ses plates-formes de Quimper (29), Les Sables-d'Olonne (85), La Rochelle (17) et Lanester (56).

Le granulat marin, une alternative pérenne et crédible

Avec une consommation de près de **400 millions de tonnes par an**, les granulats sont un **matériau essentiel au développement de la collectivité**. Utilisés dans les travaux de voirie, les ouvrages d'art, les bâtiments publics et privés, ils participent à **l'amélioration du cadre de vie** et à **l'aménagement du territoire**. L'éloignement des gisements terrestres par rapport aux bassins de consommation et le risque local de pénurie nécessitent de rechercher d'autres matériaux afin de garantir les approvisionnements. Le granulat marin constitue une réponse pertinente à ce problème de raréfaction des ressources. C'est notamment le cas pour les régions de la façade atlantique.

S'il ne représente que 2% de cette consommation totale avec **8 millions de tonnes produites chaque année**, le granulat marin peut en effet couvrir jusqu'à **80% des besoins en sables de certains départements littoraux**. Son exploitation, son traitement et sa commercialisation s'avèrent donc primordiales pour l'aménagement du territoire.

DTM - Sablmaris - SDO, une association de savoir-faire

L'exploitation et le traitement des granulats marins nécessitent un savoir-faire et des moyens spécifiques. Les entreprises DTM, SDO et Sablmaris exercent cette activité depuis plus de 30 ans.

L'activité maritime est conduite par DTM et SDO qui bénéficient d'une expertise dans l'activité extractive de sables marins. **Les compétences des hommes, associées aux capacités techniques des navires utilisés, garantissent une activité synonyme de performances, respect de l'environnement et sécurité.** L'exploitation du sable en milieu marin exige des études préalables précises et complètes réalisées par des experts et des bureaux externes. Elle s'inscrit dans une gestion durable de la ressource et est encadrée par une réglementation stricte et des procédures administratives d'autorisation. Les deux navires sabliers conduits par des équipages qualifiés exploitent des gisements situés au large de Saint-Nazaire, des Sables-d'Olonne et de La Rochelle.



© Thierry Mamberti

Disposant de deux navires sabliers, DTM et SDO exploitent des gisements au large de Saint-Nazaire (44), des Sables-d'Olonne (85) et de La Rochelle (17) - ci-dessus l'André L., armé par DTM.



© Benoit Gendron

Le chargement s'effectue sur les sites Sablimaris dans des camions dont la capacité peut aller jusqu'à 44 tonnes du fait de la spécificité portuaire de l'activité.

Après extraction, les matériaux sont déchargés sur des plates-formes portuaires pour y être traités en vue de leur commercialisation. Cette activité de transformation des sables et graviers marins est confiée à Sablimaris qui est aussi la première société de traitement et de commercialisation de granulats marins en France. Quatre sites composent son dispositif : Quimper, Lorient, Les Sables-d'Olonne et La Rochelle. **Les matériaux marins offrent les mêmes garanties de performance que les granulats terrestres** entreront ensuite dans la formulation des bétons nécessaires à la construction des ouvrages d'art, écoles, hôpitaux, espaces sportifs et culturels. On les trouvera aussi dans la réalisation des routes, des cultures maraîchères, les carrières équestres, les terrains de golf... Pour garantir un produit de qualité répondant aux normes françaises et européennes, le suivi de la production est assuré au quotidien par deux laboratoires internes qui réalisent des essais physico-chimiques et mécaniques.

Des matériaux de qualité pour des réalisations d'exception, un exemple : le nouveau pont de Térénez

L'expertise des trois partenaires se concrétise par l'utilisation des matériaux qu'ils produisent dans de multiples réalisations d'envergure et leur **capacité à répondre aux plus hautes exigences qualitatives**, à l'image de la construction du pont de Térénez (Finistère). Victime d'alcali-réaction* et malgré différentes opérations de consolidation, le premier pont construit en 1920 se devait d'être reconstruit. C'est ainsi que fut lancé par le Conseil Général du Finistère la construction du premier pont à haubans courbes d'Europe, inauguré en avril dernier.

Après études de différentes formulations, **les sables marins issus du gisement de Chassiron et traités sur le terminal sablier de Sablimaris à Quimper se sont révélés les mieux adaptés au béton retenu pour la construction de l'ouvrage**. Ainsi, 13.000 tonnes de granulats marins aux qualités physico-chimiques étroitement encadrées et permettant de répondre aux exigences des constructions en environnement agressif ont été exclusivement réservées à ce chantier. Une rotation régulière de cinq stocks tampons a été mise en place, chacun d'eux ayant été contrôlé avant sa commercialisation. Un laboratoire spécifique a été déployé, relayé, pour validation, par le laboratoire central du site de Lanester. Par ailleurs, une procédure d'identification a été mise en place pour s'assurer de la traçabilité des matériaux destinés à l'ouvrage.

* dégradation du béton par gonflement.



© Yannick Dormont

L'expertise du groupement DTM - Sablimaris - SDO a permis de répondre aux strictes exigences du cahier des charges imposé pour la réalisation du pont de Térénez (29) - conception Michel Virlogeux, le Setra, Lavigne-Cheron Architectes.



© Nicolas Rouget

Cité de la Voile Éric Tabarly - Lorient (56).



© DR

Espace Kennedy - La Rochelle (17).

Quelques autres réalisations DTM - Sablimaris - SDO sur la façade atlantique



© Vincent Morvezen

Plage de La Baule (44).

- Cité de la Voile Éric Tabarly à Lorient (56)
- Pont de l'île de Ré (17)
- L'Espace Kennedy à La Rochelle (17)
- Centre commercial Nayel à Lorient (56)
- Les Jardins du Monde à Royan (17)
- Ré-ensablement de la plage de La Baule (44) et de Châtelailon-Plage (17)
- Culture maraîchère et carrières équestres

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Daniel Jupin - Directeur de Sablimaris
3, rue du Charron - CP 1509 - 44806 Saint-Herblain Cedex
Tél. 02 28 03 14 27 - Fax 02 28 03 14 28
Courriel : djupin@sablimaris.com